

Secrétariat de la mairie :

Modification des jours d'ouverture

Nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé :

- Le mercredi 30 avril 2025 après-midi
 - Le vendredi 02 mai 2025
 - Le mardi 06 mai 2025
- Vendredi 09 mai 2025 matin

Merci de votre compréhension.

Scolarité :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2025/2026

La campagne des inscriptions scolaires se déroulera cette année **du lundi 31 mars 2025 au vendredi 30 mai 2025 inclus**.

Les dossiers seront à retirer au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la commune : <https://www.ledouhet.fr> > Economie-Social-Culturel > Enfance-Jeunesse > Regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I) Le Douhet-Vénérand.

Les dossiers d'inscriptions devront être complétés par les pièces justificatives suivantes :

- Le livret de famille : pages des parents et enfant(s)
- Pages des vaccinations du carnet de santé de(s) enfant (s) avec vaccins à jour.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire. Également à fournir à l'accueil périscolaire de votre école dès septembre.
- Si allocataire CAF ou MSA : Attestation de quotient familial à jour. (Sans attestation, le tarif maximum sera appliqué).
- Pour les familles souhaitant la facturation alternée : formulaire de demande de facturation alternée signé par deux parents.
- Pour les familles souhaitant le prélèvement automatique des factures : formulaire de prélèvement SEPA dûment complété et signé accompagné d'un RIB.



**INSCRIPTIONS SCOLAIRES
2025-2026**

DU 31 MARS AU 31 MAI 2025

Votre enfant entre à l'école ou votre famille vient d'arriver sur le territoire !

POUR LES ÉCOLES DE SAINTES
 Dossier d'inscription à compléter et à envoyer par mail à : inscriptionscolaire@agglo-saintes.fr

OU

À déposer à l'accueil de l'Agglomération de Saintes
 12 boulevard Guillet Maillet - 17100 SAINTES
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

POUR LES ÉCOLES DES AUTRES COMMUNES DE L'AGGLO :
 Après avoir complété le dossier d'inscription et être muni(e) des justificatifs, les déposer à la mairie de votre lieu de résidence.

**DOSSIER D'INSCRIPTION (fiche de renseignements et fiche sanitaire)
 À TÉLÉCHARGER EN LIGNE SUR L'ESPACE FAMILLES**

www.agglo-saintes.fr > Rubrique Espace Familles
 Infos au 05.46.93.41.50

www.agglo-saintes.fr

SAINTES GRANDES RIVES
 Agglo

Environnement :

Les déchets verts

En Charente-Maritime, l'emploi du feu à l'extérieur **est strictement réglementé par l'arrêté préfectoral du 02 décembre 2020**. Cette réglementation s'applique dans tout le département et concerne tous les usages de feu.

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu doit, déposer en mairie de la commune concernée, **au moins 5 jours ouvrés à l'avance**, un formulaire de demande pour le brûlage de déchets verts.

Des prescriptions sont à respecter en cas de feu autorisé par le maire de la commune :

- S'assurer, avant la mise à feu, que la journée n'est pas en période de risque incendie de niveaux sévère, très sévère ou exceptionnel.
- Vérifier que les prévisions météorologiques sont compatibles avec le brûlage.
- Le foyer doit être circonscrit de manière à éviter tout risque de propagation ; il ne doit pas se trouver à l'aplomb de branches d'arbre et son pourtour doit être nettoyé de tous végétaux combustibles et labouré ou décapé sur une largeur de 5m.
- Les foyers sont éloignés des lignes électriques et téléphoniques et situés à plus de 50m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique.
- Le volume des entassements de végétaux à incinérer est compatible avec une durée d'incinération limitée : le tas ne doit pas dépasser 5m de diamètre et 2m de hauteur.
- Les mises à feu ne sont pas réalisées à l'aide de dispositifs inappropriés (vieux pneus, huile de vidange...)
- Une équipe de surveillance et les moyens d'extinction sont en place avant l'allumage, pour la durée de l'opération et jusqu'à l'extinction complète du feu.
- Pour les dérogations au brûlage, le foyer ne doit pas débuter avant 9 heures et doit être éteint avant 16 heures.

Nous tenons à rappeler que le feu est placé sous la responsabilité du propriétaire du terrain ou de ses ayants-droits. En cas de non respect de la réglementation, les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4ème classe. Il en est de même, si lors d'un contrôle des services de l'Etat, vous ne pouvez pas présenter l'autorisation du maire de la commune.

En effet, cette autorisation est envoyée directement aux services de gendarmerie et au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime. **Nous vous informons que des contrôles ont été réalisés sur la commune.**

Citoyenneté :

Le recensement militaire obligatoire

Les jeunes Français de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la Mairie de leur lieu de domicile.

Ce recensement permet au Bureau du Service National de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), il permet en outre l'inscription sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour ce faire, merci de bien vouloir vous munir des documents suivants :

- D'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Du livret de famille à jour

L'attestation de recensement vous sera délivrée après signature du représentant de la collectivité. Elle vous sera demandée pour toute inscription aux examens (baccalauréat, CAP, BEP, permis de conduire...).



ENEDIS :

Visite de lignes en hélicoptère

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, le distributeur d'énergie électrique Enedis, organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d'améliorer la qualité de la distribution de cette énergie. Cette opération est d'intérêt public.

Enedis nous informe du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de notre commune (hors agglomération) du :

06 mars 2025 au 18 avril 2025 inclus.

Animaux :

Divagation de vos animaux

Nous constatons de plus en plus que des animaux divaguent sur les routes de notre commune.

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. **Par ailleurs, pour les aboiements intempestifs des chiens, le propriétaire doit prendre toutes mesures nécessaires.**

La divagation ainsi que les nuisances sonores peuvent faire l'objet d'une contravention.

En conséquence, les chiens et les chats ne peuvent circuler qu'aux conditions suivantes :

- Être vaccinés contre la rage
- Être identifiés par tatouage
- Être sous la surveillance directe de leur propriétaire

Elections :

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales se font aux heures et jours d'ouverture du secrétariat de la mairie. Merci de vous fournir :

- D'un justificatif de domicile
- D'une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport à jour).

Vous pouvez également vous inscrire en ligne via un compte FranceConnect.

Etablissement Français du Sang :

Don du sang

Vous pouvez donner votre sang le **jeudi 3 avril 2025** de 14 heures 30 à 19 heures 00 et le **vendredi 04 avril 2025** de 07 heures 30 à 13 heures, à la maison du don à Saintes sise 33 Chemin des Carrières de la Croix.



Environnement

Le piégeage du frelon asiatique

Le piégeage constitue une des deux actions prioritaires en matière de lutte contre le frelon asiatique. Au printemps, les fondatrices sortent d'hivernage avec un besoin énergétique important pour se déplacer et choisir le lieu d'implantation du nid. La ressource en sucres est, en cette saison, peu abondante. Une telle situation est donc favorable à l'action de piégeage. Son efficacité dépendra toutefois d'une bonne connaissance de cette espèce et de son comportement temporel et spatial.

En Aquitaine, les premières sorties commencent entre le 10 janvier et la fin février. Ce sont en fait les premières journées chaudes qui vont influencer. Le piégeage doit durer toute la période de sortie des fondatrices et s'arrête avec les premières captures de Vespa crabo (le frelon européen).

Comment fabriquer un piège à frelons asiatiques

Le Parisien



Panneau Pocket :

PanneauPocket au service des habitants de la commune

Nous vous rappelons, que la commune est sur PanneauPocket depuis l'automne dernier !



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket

Le cimetière invisible du Douhet :

Par Rietha Kühle, Le Douhet, 2024¹

ERRATUM - Suite à des erreurs, nous republions l'article de Mme Rietha Kühle, publié dans la page d'informations du mois d'octobre 2024.

Vous vous êtes peut-être demandé pourquoi il ne semble y avoir aucune tombe du XVIII^e siècle ou des siècles précédents dans notre cimetière à Le Douhet ? La réponse est assez simple : elles se trouvent ailleurs. La vérité est que nous avons un ancien cimetière, aujourd'hui invisible, mais qui s'étendait autrefois juste devant l'église, la mairie et la médiathèque. Alors que notre cimetière actuel date de 1873, celui-là pourrait remonter au XII^e siècle, lorsque l'église a été construite.



Le cimetière, à gauche, avant l'existence de la mairie et de la médiathèque

Ce « cadastre napoléonien », daté de 1810, montre distinctement la position de l'ancien cimetière. Il s'agit d'une section d'une carte beaucoup plus grande.² (Les numéros ont été modifiés pour être bien visibles ; sur le plan original, ils sont assez effacés.)

Une « matrice », qui explique les numéros, a été localisée aux Archives départementales de La Rochelle.³ Elle explique ce qui suit :

- 3269: le Cimetière
- 3270: Jardin de la Maison Curiale
- 3271: Cour de la Maison Curiale
- 3272: Maison Curiale
- 3273: l'Eglise
- 3274: Remise de la Maison Curiale



La matrice cadastrale, 1810

Alfred Saisy nous raconte que le cimetière est devenu si plein qu'il a dû être agrandi – en 1873 puis encore en 1902.⁴ Ces extensions ont été faites vers le sud, en partie en achetant des bandes de terres agricoles. Il semble que l'ancien cimetière ait simplement été recouvert, car Saisy indique que le curé a accepté qu'une partie de son jardin (n° 3270 sur le plan) soit

utilisée pour la seconde extension en 1902, en échange d'une partie de l'ancien cimetière.



Le cacquetoire original, dessin par Auguin, copyright Médiathèque de Rochefort

En 2024, le cacquetoire, qui se trouve désormais sur le site de l'ancien cimetière, a été restauré. À l'origine, il a été construit comme un auvent au-dessus de la porte d'entrée de l'église en 1700, comme on peut le voir sur ce dessin de Louis-Benjamin Auguin (1791-18...).⁵ Il sert encore – comme au XVIIIe siècle – d'abri contre les intempéries, mais alors qu'il abritait autrefois les paroissiens avant ou après l'office, échangeant nouvelles et potins, il abrite maintenant des écoliers en attente du bus pour Saintes. Il semble que les ouvriers aient peut-être déterré des vestiges de l'ancien cimetière, car il y a une pierre tombale inscrite au nom d'André Retailaud (aucune date visible) et une autre pierre ancienne sans inscription, toutes deux placées à côté de quelques escaliers.⁶



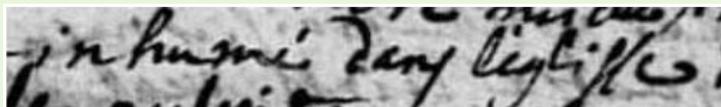
Le cacquetoire en 2024



Pierre tombale d'André Retailaud

Au fil des siècles, certaines personnes ont été enterrées à l'intérieur de l'église : les riches qui pouvaient se permettre un emplacement funéraire, certains prêtres, et bien sûr les seigneurs de Le Douhet, qui vivaient dans le château juste à côté de l'église – après tout, l'église (comme tout Le Douhet) leur appartenait.⁷ Saisy dit que le curé Oqueteau 'fut inhumé dans l'église en juillet 1680. Il l'avait fait voûter en pierre en 1679.'⁸ Les inhumations à l'intérieur des églises sont interdites depuis 1776.

Nous avons, par exemple, cette inscription dans le registre de l'église du Douhet de 1694, concernant l'enterrement de Marc-Anthoine, l'un des fils de Judith de La Rochefoucauld⁹ :



'Inhumé dans l'église' - L'inscription se trouve sur page 117 du registre paroissiale de l'Eglise du Douhet, Archives Départementales Charente-Maritime, 1684-1792. Voir le lien ci-dessous.

À cette époque de superstition, on croyait que plus la tombe d'une personne était proche du 'chœur' de l'église, meilleure serait la protection dans l'au-delà par le saint auquel l'église était dédiée. On pourrait se demander : comment tant de personnes – sur une période d'environ 700 ans, rien que les châtelains et leurs familles qui totalisent un nombre d'enterrements considérable – ont pu être enterrées dans une église relativement petite ? La réponse est qu'elles ne reposent pas nécessairement côte à côte de manière horizontale. Il y a quelques années, j'ai participé à l'ouverture d'un tombeau à l'intérieur d'une église où une princesse avait été enterrée. Une fois la dalle de pierre retirée, elle a révélé une cavité très profonde, avec une multitude d'ossements au fond. Le principe est qu'un corps individuel dans son cercueil est soigneusement enterré au sommet de la tombe, mais avec le temps, à mesure que le cercueil en bois se désintègre, il s'effondre au fond, emportant ce qui reste du squelette avec lui. De cette manière, de l'espace est créé pour le prochain enterrement – un système assez pratique.

Ce ne sont là que quelques-uns des secrets de l'histoire du Douhet. Une recherche par RPS (radar à pénétration de sol) pourrait apporter plus de lumière sur ces mystères.

¹ Merci à Jeanne Gendrault pour avoir peaufiné la traduction de ChatGPT.

² Archives Départementales Charente-Maritime, 3P 5244/04, section A3, en ligne. Lien: https://archinoe.com/v2/ad17/visualiseur/cadastre.html?id=170060678&id_ensemble=0

³ Archives Départementales La Rochelle, 3P art. 1417

⁴ A. Saisy, Monographie de Le Douhet et ses environs, p 84, 1914 en ligne sur Gallica: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65600944>

⁵ Publié dans R.P. Lesson, La Saintonge pittoresque, 1843, vol. 2.

⁶ Signalé par Christian Gendrault.

⁷ Voir Saisy pp 81-82

⁸ idem

⁹ Judith de La Rochefoucauld était châtelaine du Douhet au XVIIe siècle. <http://www.archinoe.net/v2/ark:/18812/69d0bde966ccd0212ddaa408677c94c>

Les manifestations sur la commune

Vendredi 28 mars 2025

Soirée blind test

Organisée par l'association « l'Ecolibriste »

A la salle du Val de la Jarretière

Informations et réservations :
06.77.34.95.29



Samedi 29 mars 2025

Soirée loto déglingo

Organisée par l'association « l'Ecolibriste »

A la salle du Val de la Jarretière

Informations et réservation :
06.45.32.28.57



Dimanche 30 mars 2025

Vide ta chambre

Organisé par l'association « Les Enfants de l'Aqueduc »

A la salle des fêtes de Vénérand



Vendredi 11 avril 2025

Pièce de théâtre

Organisée par l'association « Le Douhet en Fête »

A la salle du Val de la Jarretière

Informations et réservations :
06.23.42.17.43 ou
06.87.53.13.71 ou

ledouhetenfete@laposte.net



Réservation et Information: 06 23 42 17 43 ou 06 87 53 13 71
ledouhetenfete@laposte.net

Samedi 12 avril 2025

Concours de palet

Organisé par l'association « Les Enfants de l'Aqueduc »

A Vénérand



Dimanche 13 avril 2025

Concours de Ball-Trap

Le C.T.P.A (Ball-Trap) organise un parcours de chasse au stand de la Canetterie.

Samedi 19 et Dimanche 20 avril 2025

Les rencontr' Happy

Organisées par l'association
« Un temps pour soi m'aime »

A la salle du Val de la Jarretière

Contact : 06.85.90.12.88



Jeudi 01er mai 2025

Brocante du muguet

Organisée par l'association « Les Enfants de l'Aqueduc »



Dimanche 04 mai 2025

Concours de Ball-Trap

Le C.T.P.A (Ball-Trap) organise un compak sporting au stand de la Canetterie.

Jeudi 08 mai 2025

Commémoration du 08 mai 1945

Le jeudi 08 mai 2025, à 11 heures 30, aura lieu la cérémonie commémorative qui se déroulera au monument aux morts.

Nous célébrerons, ensemble, la fin de la seconde guerre mondiale.

Dimanche 18 mai 2025

Concours de Ball-Trap

Le D.T.L (Ball-Trap) organise un concours au stand de la Canetterie.

Dimanche 08 juin 2025

Concours de Ball-Trap

Le C.T.P.A (Ball-Trap) organise un parcours de chasse au stand de la Canetterie.

Vendredi 20 juin 2025

Tour du Monde en 21 Chants !

Organisé par l'association « Cappella Groupe Vocal »

A 20 heures

A l'Eglise de Le Douhet



Dimanche 22 juin 2025

Concours de Ball-Trap

Le C.T.P.A (Ball-Trap) organise un parcours de chasse et un championnat Ligue au stand de la Canetterie.

Samedi 05 juillet 2025

Jeux intervillages

Avec « Le Douhet en Fête »

Cette année, les jeux auront lieu sur la commune de Bussac-sur-Charente

La commune est très active sur l'application PanneauPocket !

N'hésitez pas à la télécharger pour être au courant des manifestations qui ont lieu sur la commune !

(Liste non exhaustive)

Dimanche 6 juillet 2025

Marché local / Producteurs locaux / Concours de pétanque

Organisé par l'association « Chez Nini »

Au niveau du terrain de pétanque derrière la salle municipale Paul Cartier

Pour réserver : 06.13.18.84.89



Dimanche 13 juillet 2025

Fête nationale

Organisée par l'association « Le Douhet en Fête »

Restauration et buvette sur place.

A 23h - Le feu d'artifice sera tiré en face de la mairie. Il est offert par la municipalité.

Jeudi 17 juillet 2025

Le 17 à la ferme aux potagers de Beauregard

Organisé par l'association « Le 17 à la ferme »



Samedi 19 juillet 2025

Rallye de Saintonge

Organisé par l'association « ASA Saintonge »

Retrouvez l'association « Le Douhet en Fête » au carrefour de La Foucherie !

Dimanche 07 septembre 2025

Concours de Ball-Trap

Le C.T.P.A (Ball-Trap) organise un compak sporting au stand de la Canetterie.

Dimanche 14 septembre 2025

Brocarts au parc de la Jarretière

Organisée par l'association « Le Douhet en Fête »

Dimanche 12 octobre 2025

Concours de Ball-Trap

Le C.T.P.A (Ball-Trap) organise un compak sporting au stand de la Canetterie.